

**MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency**

**No de dossier : N° SDORU 2018-11-194**

1. Date, événement et lieu	2. Origine	3. Objet
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ ch. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation LAU <input type="checkbox"/> Tenue le <b>mercredi 27 mars 2019</b> , à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb</i> , R.C.A.5V.Q.233.

4. Présences
<p><b>Membres avec droit de vote :</b> Mme Micheline Boutin et MM. Sébastien Veilleux, André Ampleman, Mathieu Goupil et Martin Racine.</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> M. Stevens Mélançon, conseiller municipal, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial.</p> <p><b>Personne-ressource :</b> M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale.</p> <p><b>Animation et préparation du rapport :</b> Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.</p>

<p><b>Informations présentées : demande d'opinion (RRVQ ch. P-4) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique;</li> <li>- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement;</li> <li>- Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient disponibles.</li> </ul> <p>Le projet de modification proposé vise à permettre l'aménagement d'un stationnement incitatif (parc-o-bus) pour les usagers du Réseau de transport de la Capitale (RTC) au 4058, boulevard Sainte-Anne. Les modifications proposées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Plan de zonage :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandir la zone 53163Pb à même une partie de la zone 53152Ra.</li> </ul> </li> <li>-Grille des spécifications de la zone 53163Pb :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer le groupe R1 parc à la section concernant les usages autorisés.</li> <li>• Remplacer le type d'enseigne 9 public ou récréatif par le type 4 mixte à la section sur l'affichage.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces zones sont situées approximativement à l'est du boulevard Sainte-Anne, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency et au nord du prolongement vers l'est de la rue Francheville.</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de la Charte de la Ville de Québec. Le projet de règlement R.C.A.5.V.Q. 233, relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb, contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.</p>
--

5. Options soumises au vote	6. Description des options												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>5</b></td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	0	B.	5	C.	0	Abstention	0	<b>Total</b>	<b>5</b>	<p><b>Option A</b> – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p> <p><b>Option B</b> – Accepter la demande, soit de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p><b>Option C</b> – Toute autre option à formuler par le conseil de quartier.</p>
Option	Nombre de votes												
A.	0												
B.	5												
C.	0												
Abstention	0												
<b>Total</b>	<b>5</b>												

<p><b>7. Questions et commentaires du public</b></p>	<p>Nombre de personnes présentes : 7</p> <p>Nombre d'intervenants : 4</p>
--	---

**MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency**

**No de dossier : N° SDORU 2018-11-194**

Premier tour de questions:

Un résidant du boulevard Sainte-Anne mentionne qu'il comprend qu'éventuellement un parc sera aménagé derrière chez lui et que cela impliquera la présence d'arbres plutôt que celle de bâtiments. Il mentionne être au courant d'un projet de construction de station de service à proximité du parc-o-bus et souhaite avoir des précisions quant à l'aménagement de cases de stationnement liées à ce projet.

Le représentant de la Ville confirme qu'il s'agit effectivement de l'aménagement d'un parc et que dans le cadre du projet de station de services, il y a 46 espaces de stationnement prévus.

Un résidant du quartier demande s'il n'est pas trop tôt pour fixer à 400 les besoins en matière de cases de stationnement pour le stationnement incitatif du RTC. Il mentionne que selon lui, l'aménagement d'un parc prévu à proximité du parc-o-bus devrait en principe être du même style que celui du parc Maizerets. Enfin, il demande quelle sera la place accordée pour l'aménagement d'espaces verts.

- Le représentant de la Ville répond que la phase 1 du projet du stationnement incitatif du RTC prévoit d'aménager le terrain de stationnement au-delà de la limite de la zone actuelle et que les travaux du RTC doivent en principe débuter au début du mois de mai. Également, il signale que le besoin identifié en matière d'espace de stationnement est de 400 cases. Enfin, il est mentionné que la superficie prévue pour l'aménagement du parc et des espaces verts représenterait environ deux hectares.
- Monsieur Stevens Mélançon répond qu'une fois la modification réglementaire effectuée, il serait trop tard pour prévoir l'agrandissement du stationnement incitatif. Il est donc préférable de planifier l'aménagement de 400 cases de stationnement dès le début des travaux ce qui permettra d'augmenter le potentiel lié à l'offre de service du RTC en matière de circuits et de fréquence des autobus.

Un résidant de la 120<sup>e</sup> rue demande si les 400 cases de stationnement serviront également pour le stationnement des usagers de la piste cyclable. Il souhaite savoir si une autre entrée devra y être aménagée.

- Le représentant de la Ville répond que le stationnement de la piste cyclable est situé au sud, plus à l'ouest. Il mentionne que l'aménagement du stationnement incitatif du RTC nécessitera l'installation d'une entrée à l'intersection de l'avenue du Sous-Bois. Également, il est mentionné qu'un feu de circulation y sera installé et que les voitures et les autobus pourront y faire leur entrée par cet endroit.

Un résidant de la 122<sup>e</sup> rue demande des précisions quant au trajet des autobus du RTC et quant à l'achalandage qu'occasionnera le déploiement de différents parcours dans le quartier. Il mentionne que la zone où l'aménagement d'un parc est prévu est une zone contaminée.

- Le représentant de la Ville répond qu'il existe un plan de restructuration des services du RTC pour la partie est et que des parcours Express seront offerts aux utilisateurs du stationnement incitatif. Il ajoute que différents niveaux de décontamination de terrains sont possibles et que l'aménagement d'un parc nécessite d'enlever simplement une couche de surface pour en remettre une deuxième non contaminée. Enfin, il conclut en mentionnant que l'aménagement du parc-o-bus se veut étroitement lié à celui du pôle d'échange d'Estimauville.
- Monsieur Stevens Mélançon répond que la fréquence des parcours d'autobus dans le quartier est un élément essentiel et qu'il est important d'avoir une offre de service adéquate pour desservir le quartier. Il mentionne qu'il souhaite que cette zone devienne un pôle pour amener les usagers du RTC aux Chutes-Montmorency.

Deuxième tour de questions :

Un résidant du quartier mentionne que l'installation d'une guérite donnant accès au stationnement incitatif du RTC amènerait des problèmes de stationnement du côté de l'avenue du Sous-Bois et du boulevard Sainte-Anne. Selon lui, l'arrivée d'une station de service dans le secteur va aussi avoir un impact sur la perte d'espaces de stationnement sur rue.

- Monsieur Stevens Mélançon répond qu'il est au fait de la problématique de stationnement dans le secteur et qu'à son avis, ce n'est pas tous les parc-o-bus qui sont munis de guérites. Il dit être au fait des débordements au niveau des stationnements.
- Le représentant de la Ville répond que les guérites sont installées dans les nouveaux stationnements incitatifs et que le contrôle de véhicules stationnés en l'absence de guérite serait difficile et problématique. Il mentionne que la densité du quartier fait en sorte qu'il y a de plus en plus de voitures de stationnées dans les rues et que la Ville demeure ouverte à réfléchir à la question d'augmenter la limite de stationnement sur les terrains. Enfin, le stationnement sur l'avenue du Sous-Bois va continuer d'être autorisé mis à part au niveau des entrées de la station de service.

Un résidant du quartier mentionne que ce n'est pas nécessairement les résidants du quartier Montmorency qui vont utiliser le stationnement incitatif, mais plutôt les citoyens en provenance de Boischatel et de la Côte-de-Beaupré.

- Un administrateur répond que cela n'empêchera pas les résidants du quartier d'utiliser le transport en commun pour se rendre au travail.
- Monsieur Stevens Mélançon répond qu'en principe tout dépend de l'offre de service et que plus l'offre est intéressante, plus il y a d'utilisateurs.
- Le représentant de la Ville répond que plus la masse critique est élevée, plus le service est performant.

**8. Questions et commentaires du mandaté**

**MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency**

**No de dossier : N° SDORU 2018-11-194**

Une administratrice demande si l'entrée du stationnement incitatif sera munie d'une guérite et s'il y a des possibilités d'en faire un stationnement alternatif lors des opérations de déneigement. Elle souhaite savoir si des toilettes pour tous y seront aménagées. Est-ce que les autobus vont devoir attendre dans les rues comme c'est le cas dans le secteur de Courville?

- Le représentant de la Ville répond qu'il n'est pas prévu d'en faire un stationnement alternatif et qu'en principe, il devrait avoir une guérite, mais la question reste cependant à confirmer. D'autre part, il est précisé qu'il devrait aussi avoir un bâtiment d'accueil où seront aménagées des toilettes. Enfin, il est mentionné que toutes les activités du parc-o-bus seront circonscrites à l'intérieur du parc-o-bus et non dans les rues avoisinantes.
- Monsieur Stevens Mélançon répond qu'il se questionne sur la possibilité de demander au RTC d'autoriser le stationnement alternatif en dehors des heures d'achalandage, mais qu'une problématique subsiste quant à la faisabilité d'un tel projet.

Un administrateur mentionne qu'il utilise pendant tout l'hiver le stationnement destiné aux usagers de la piste cyclable et il a remarqué que celui-ci est utilisé à environ 60% de sa capacité d'accueil des véhicules.

Un administrateur souhaite avoir une précision quant à la proximité des dépôts à neige et demande si le stationnement incitatif pourra aussi desservir les usagers du parc.

- Le représentant de la Ville répond que cela va dépendre de la présence ou non d'une guérite et que c'est au RTC de répondre à cette question.

Un administrateur mentionne que selon ses observations, des usagers du RTC se stationnent en face de l'Espace Saint-Grégoire et qu'à son avis, le stationnement incitatif va désengorger le stationnement sur rue.

- Monsieur Stevens Mélançon répond que des interdictions de stationnement ont été installées à proximité de l'endroit sur le boulevard Sainte-Anne. Il souligne l'importance de décontaminer le terrain avant l'aménagement du parc urbain.

Un administrateur soulève la problématique liée à la zone d'attente d'autobus dans le quartier et demande si l'aménagement du stationnement incitatif va permettre de résorber le problème dans son ensemble. Il suggère que la question soit directement posée au RTC et conclue en mentionnant vouloir obtenir des précisions quant au point d'arrivée et de départ des autobus.

- Le représentant de la Ville répond qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question. Il mentionne que cela va dépendre de l'offre de parcours. Enfin, il signale que les parcours d'autobus arrivent de différents points de la Ville en fonction de l'achalandage et de l'offre et qu'en principe il s'agit de parcours Express qui se dirigent vers le centre-ville ou les centres majeurs d'activités.
- Monsieur Stevens Mélançon répond qu'il a noté la question et qu'il fera suivre. Enfin, il mentionne que d'ici 2026, le parc-o-bus va devenir électrique à 100%. Les dates restent cependant à confirmer.

Un administrateur observe qu'il y a beaucoup d'arbres et trouve que c'est un point positif au projet. Également, il souligne que le projet va amener plus de déplacements dans le quartier et qu'il aura un impact positif sur l'offre de services. Il dit être en parfait accord avec le projet.

## 9. Suivi recommandé

Transmettre à la Gestion territoriale et à l'assistante-greffière de l'Arrondissement de Beauport la recommandation du conseil de quartier.

## 10. Recommandation spécifique du mandaté

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb, R.C.A.5V.Q. 233 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.*

- Les administrateurs conviennent de recommander au RTC d'autoriser l'utilisation du stationnement aux résidents du quartier lors d'opérations de déneigement en dehors des heures d'utilisation des usagers.

**Approuvé par**

*SIGNÉ*

---

Mathieu Goupil  
Président  
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

9 avril 2019

**Préparé par**

*SIGNÉ*

---

Hélène St-Pierre  
Conseillère en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne